



Je me suis marié en France en 2009 avec une ressortissante polon

Par **sofiane france**, le 15/06/2010 à 17:49

Bonjour,

Je suis nouveau sur ce forum.

Voici ma situation : je suis algérien j'ai 28 ans et j'habite depuis 3 ans en France. J'avais un titre de séjour "Vie privée et familiale". J'ai obtenu le titre de séjour d`1 ans "Vie privée et familiale" en France. Je me suis marié en France en 2009 avec une ressortissante polonaise de L'Union européenne et j'ai un enfant de 6 mois qui est né en France.

Je pars travailler aux "in england" (uk) pour une durée indéterminée, moi et ma femme. Aujourd'hui la France est le pays que je considère com chez moi et j'aimerais pouvoir y revenir facilement.

Mes questions :

- 1/ est-ce que je pourrais renouveler ma carte de séjour "Vie privée et familiale" même si je n'habite pas en France ?
- 2/ Si ce n'est pas le cas, vous me confirmez que dès expiration de ma carte actuelle, je dois demander un visa de tourisme pour rentrer en France ?
- 3/ Toujours si c'est le cas, que se passe-t-il dans 3 ans si je veux revenir travailler en France.

Question concernant ma naturalisation :

Etant donnée mon départ à l'étranger, dans combien d'années pourrais-je re-demander la naturalisation ?

Merci beaucoup d'avance si quelqu'un peut me renseigner.